Envoyé en préfecture le 16/10/2025
Reçu en préfecture le 16/10/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20251009-DELIB_2025_062-DE

Ville de TOURY

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N°**2025-062**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 09 octobre 2025

Conseillers en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 19

Objet : Administration Générale – Tour d'Eure-et-Loir 2026 : Validation de la convention de participation de la Ville de Toury - Décision

Le jeudi 09 octobre 2025 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire le vendredi 03 octobre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, M. Jean-François DARGERE, Mme Nathalie VALENTIN, M. Alain GÉRAY, Mme Joëlle POMPON, M. François CLOUET, Mme Carole CARRÉ, Mme Chrystelle MARY, M. Franck BACHIMONT, Mme Orlane LEDENT, M. Antoine HAMEZ, M. Jean-Michel PINCELOUP, M. Adrien PRUNET, Mme Christine ANFRIE, M. Jérémy RUBICONDO.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Karine NOLL.

ABSENTS : Mme Catherine PETIT, Mme Luisa RODRIGUES, Mme Florence PINEL, Mme Séverine CHAMAND.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : Mme Karine NOLL à Mme Carole CARRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Joëlle POMPON

Envoyé en préfecture le 16/10/2025
Reçu en préfecture le 16/10/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20251009-DELIB_2025_062-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature M57,
Vu la Convention de participation à la 57ème édition du Tour d'Eure-et-Loir du 23 au 26 avril 2026, ci-annexée, transmise par l'association « LOISIRS EVASION VELO et SPORTS »,

Considérant la proposition qui a été faite à la Collectivité d'accueillir le prologue de cette course cycliste le jeudi 23 avril 2026,
Considérant que les frais de participation sont de 10 000 €,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée, passée avec l'Association « Loisirs évasion vélo et sports », relative à l'accueil de la Ville de Toury du prologue du Tour d'Eure-et-Loir.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

- **VALIDE** la participation financière de la Commune estimée à 10 000 €.

- **DIT** que la participation sera réglée sur les exercices 2025 et 2026 ; **INSCRIT** à ce titre les crédits nécessaires aux budgets principaux 2025 et 2026

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire, **La Secrétaire de Séance,**

MAIRIE DE TOURY 28310

Laurent LECLERCQ **Joëlle POMPON**

Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :** 16/10/2025
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 16/10/2025

Le Maire,
Laurent LECLERCQ

MAIRIE DE TOURY 28310